

Manifeste pour la nature et le paysage de Genève



21 MESURES PRIORITAIRES
D'ICI 2023

Sommaire

Sommaire.....	2
Contexte.....	3
Qui sommes-nous ?	4
Pourquoi ce manifeste ?.....	5
Les 21 mesures en un coup d'œil	7
Restaurer et maintenir une infrastructure écologique de qualité	8
TRAME BLEUE , protéger et valoriser les cours d'eau, le lac et les zones humides.....	10
TRAME NOIRE , rendre au ciel ses étoiles	13
TRAME JAUNE , encourager et soutenir les pratiques agricoles qui contribuent à la conservation de l'environnement (biodiversité, eau, sol).....	15
TRAME VERTE , tisser un réseau arboré étendu	16
ESPACE BÂTI , garantir une planification durable du territoire.....	18
FAUNE, FLORE ET MILIEUX NATURELS , renforcer les gestions et les protections	22
Éduquer, former et partager les connaissances	24
Sensibiliser et former la population et les décideurs	24
Encourager une relève plus écologique	26
Découvrir pour mieux connaître	28
Conclusion.....	30
Impressum	32

Contexte

QUELQUES CHIFFRES

1. La population résidente cantonale était de 501'748 personnes en 2018, contre 403'022 20 ans plus tôt (Source : Office cantonal de la statistique - Statistique cantonale de la population). A l'échelle du Grand Genève, ce chiffre était de 698'542 en 1990 et il a atteint le seuil du million en mars 2018 (Source : Observatoire statistique transfrontalier).
2. Près de la moitié des milieux naturels de Suisse est en danger et 35% des espèces présentes sont menacées (Source : site internet de l'OFEV, pages Etat de la biodiversité).

Le constat initial, largement partagé par les autorités, les administrations et la population, est limpide : la diversité biologique du canton de Genève et la qualité de ses paysages sont remarquables. Toutefois, l'expansion de l'agglomération ces dernières décennies¹ s'accompagne malheureusement d'un déclin pour de nombreuses richesses naturelles (faune et flore) et paysagères. Leur avenir paraît alors bien fragile dans un référentiel cantonal limité par sa taille et par sa topographie.

L'attractivité de Genève et de sa région est un atout qui contribue à sa prospérité économique, mais elle peut aussi conduire, par un développement urbain incessant et mal contrôlé, à une perte de qualité de son territoire et donc à une réduction de la qualité de vie des Genevois.e.s.

Plus concrètement, il existe un risque réel de perte et de banalisation des habitats pour la faune et la flore ainsi que de dégradation du paysage. Couplée à la petite taille du canton (et du bassin genevois), la tendance actuelle pourrait conduire à une réduction drastique de la biodiversité, des espaces de ressourcement et de l'équilibre des services écosystémiques dont la population bénéficie et dépend (épuration de l'eau, pollinisation, etc.).

Des évolutions alarmantes se manifestent aujourd'hui à large échelle et sont clairement identifiées : pertes de biodiversité massives dans certaines régions d'Europe (y compris en Suisse)², pression importante et mitage du territoire, assèchement des cours d'eau ; conséquences alourdies et intensifiées par les changements climatiques. L'effet de ces transformations globales est aussi perceptible sur la nature et les paysages de la région genevoise.

Les élu.e.s, l'administration et la société civile ont un rôle crucial à jouer pour que le développement de la région genevoise prenne mieux en considération ce patrimoine naturel et paysager ainsi que pour apporter des solutions adaptées aux différents enjeux environnementaux.

Qui sommes-nous ?

Ces dernières années, les différentes organisations de protection de la nature et du paysage du canton de Genève ont considérablement renforcé leurs échanges et leurs collaborations. Ainsi est née en 2018 une large plateforme réunissant à ce jour quatorze organisations actives au niveau cantonal, voire régional, regroupement qui a pris l'appellation de « **Plateforme Nature et Paysage Genève** » (PNPGE).

L'un de ses objectifs est d'apporter une contribution forte et cohérente à la préservation de la nature et du paysage de la région genevoise, notamment à travers des actions proactives, suivant des valeurs communes portées par l'ensemble du groupement. En ce sens, la PNPGE entend augmenter son influence et sa force de proposition auprès des décideurs, administrations cantonales et communales en tête, et devenir pour eux un partenaire incontournable. Bien entendu, la volonté de la PNPGE est de soutenir ces principes tout en garantissant un cadre et une qualité de vie épanouissants à l'ensemble des habitant.e.s de la région genevoise.

Les organisations engagées dans la Plateforme Nature et Paysage Genève

(dans l'ordre alphabétique)

- **ASL**
(Association pour la sauvegarde du Léman)
- **CCO Genève**
(Centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris)
- **Faune Genève**
- **FCG**
(Fédération cynégétique genevoise)
- **FSAP**
(Fédération suisse des architectes-paysagistes)
- **FSPG**
(Fédération des sociétés de pêche genevoises)
- **GIFORGE**
(Groupement des ingénieurs forestiers de Genève)
- **GOBG**
(Groupe ornithologique du bassin genevois)
- **Helvetia Nostra**
- **KARCH Genève**
(Association pour l'étude et la protection des amphibiens et des reptiles)
- **La Libellule**
- **Patrimoine suisse Genève**
- **Pro Natura Genève**
- **WWF Genève**

Pourquoi ce manifeste ?

Face à l'importance du défi que représente la conservation des richesses naturelles et paysagères de la région genevoise, la PNPGE appelle à un engagement fort des politiques et de la société civile, de manière à répondre efficacement à ces enjeux. Pour concrétiser ses exigences dans le domaine de la nature et du paysage et en particulier pour mettre en évidence ce qu'elle considère comme les priorités des prochaines années, la PNPGE a rédigé le présent manifeste, profitant de la législature 2018-2023 pour lancer un appel aux élu.e.s genevois.e.s.

Il serait absurde de considérer la nature et le paysage à l'échelle du canton : ces éléments ne connaissent pas les frontières administratives ! Pour autant, la PNPGE a décidé, à travers ce manifeste, de s'adresser en priorité aux élu.e.s genevois.e.s. En effet, si les enjeux se situent à l'échelle du bassin genevois, les moyens d'action existent en premier lieu au niveau cantonal. La PNPGE compte ensuite sur le bon sens des élu.e.s genevois.e.s pour renforcer les liens qui les unissent à leurs homologues français.e.s et vaudois.e.s.

La prise en compte des problématiques nature et paysage aux niveaux national et cantonal est une belle avancée. Ainsi, la Confédération a élaboré une Stratégie Biodiversité Suisse (OFEV, 2012), de laquelle a découlé un plan d'action en 2017. De son côté, le Canton de Genève est en passe de faire de même : sa Stratégie Biodiversité Genève 2030 (SBG-2030) a été adoptée par le Conseil d'État en février 2018 et son plan d'action (ou Plan Biodiversité) est en cours d'élaboration. En parallèle, un autre document stratégique à l'échelle cantonale, appelé Conception Paysage, est en cours de finalisation, ainsi qu'un nouveau Plan Directeur Forestier. La PNPGE applaudit les efforts déjà entrepris et souhaite profiter de ce manifeste pour consolider le lien essentiel qui relie la nature et le paysage, l'une profitant à l'autre et inversement.

Le paysage et la biodiversité sont deux entités complémentaires, qui participent à la richesse naturelle de notre région et à son cadre de vie. En effet, la préservation, la mise en valeur ou la transformation des multiples éléments qui constituent le paysage urbain et rural typique genevois contribuent à maintenir le socle indispensable au développement de la biodiversité. A contrario, les espèces végétales, par leur répartition et leur diversité, façonnent le maillage paysager. Ces deux entités se complètent ainsi et permettent de définir les infrastructures écologiques.

À la vue des éléments précédents, les objectifs du présent manifeste sont multiples :

- mettre en évidence les enjeux et les actions prioritaires pour cette législature, selon les milieux associatifs et organisations représentés dans la PNPGE,
- s'assurer que ces éléments soient intégrés dans le Plan Biodiversité en cours ainsi que dans tout autre document cantonal,
- servir de « feuille de route » pour les actions à mener en priorité ces 5 prochaines années,
- renforcer ou encore initier des collaborations avec l'ensemble des acteurs cantonaux et régionaux de la transition écologique.

Concrètement, le manifeste compte **21 mesures** définies par la PNPGE comme étant prioritaires pour la législature 2018-2023. Ces mesures sont réparties au sein de **deux axes principaux** :

- I. Restaurer et maintenir une infrastructure écologique de qualité
- II. Éduquer, former et partager les connaissances

Le premier axe s'articule autour des différentes « trames » paysagères et écologiques qui sont couramment utilisées dans l'analyse et la planification du territoire, avec comme objectifs la conservation et la restauration d'une infrastructure écologique fonctionnelle (connexions écologiques), des milieux naturels et semi-naturels et des espèces qui en dépendent.

Le deuxième axe est essentiel pour enrichir et partager les connaissances, renforcer la compréhension de la nature et l'engagement pour sa conservation. Il est crucial de fournir à la population ainsi qu'aux décideurs d'aujourd'hui et de demain les moyens d'agir pour la préservation de notre environnement naturel et paysager.

L'aspiration de ce manifeste est un appel à une mobilisation courageuse, ambitieuse et collective de l'ensemble de la société. Il n'est plus temps de tergiverser, il est urgent d'engager la transition écologique !

Les 21 mesures en un coup d'œil

RESTAURER ET MAINTENIR UNE INFRASTRUCTURE ÉCOLOGIQUE DE QUALITÉ

MESURE 1

Rendre contraignante l'infrastructure écologique dans les planifications territoriales

MESURE 2

Garantir de l'eau en suffisance et de qualité

MESURE 3

Améliorer les fonctions écologiques du Rhône en mettant fin aux éclusées

MESURE 4

Renforcer la renaturation des cours d'eau et des rives du lac

MESURE 5

Développer un réseau de zones humides

MESURE 6

Mettre en œuvre un plan « pollution lumineuse » et augmenter la proportion de corridors noirs

MESURE 7

Soutenir davantage les agriculteurs qui s'engagent pour l'environnement

MESURE 8

Œuvrer pour la pérennité de notre forêt

MESURE 9

Conserver et renouveler le patrimoine arboré en ville et en campagne

MESURE 10

Prendre en compte la nature et le paysage en amont des projets de construction

MESURE 11

Restreindre fortement la création de nouvelles infrastructures routières

MESURE 12

Valoriser et renforcer les continuités naturelles et paysagères

MESURE 13

Assurer l'augmentation, à défaut, le maintien des populations d'espèces

MESURE 14

Poursuivre et renforcer la protection des milieux naturels

EDUQUER, FORMER ET PARTAGER LES CONNAISSANCES

MESURE 15

Transmettre les objectifs du manifeste auprès des élus et de la population

MESURE 16

Responsabiliser les communes du Grand Genève face aux enjeux écologiques

MESURE 17

Octroyer plus de ressources au DIP dans le but de faire entrer la nature et le paysage dans les programmes scolaires

MESURE 18

Emmener les enfants sur le terrain

MESURE 19

Renforcer les capacités des professionnels de la petite enfance

MESURE 20

Développer des réseaux de mobilité douce qui mettent en relation nature et urbanité

MESURE 21

Augmenter l'information et la surveillance dans les sites naturels

Restaurer et maintenir une infrastructure écologique de qualité

Le canton de Genève est un petit territoire à forte attraction économique et humaine. Il est alors urgent de développer et de garantir un réseau écologique fonctionnel, constitué de réservoirs de biodiversité (lieux d'habitat, de reproduction, de nourrissage), de milieux relais (zones refuges, abris, etc.) et de corridors biologiques, utiles aux déplacements et à la dispersion des espèces.

Ces principes généraux étaient déjà mentionnés dans le Plan directeur cantonal 2030 adopté par le Grand Conseil le 20 septembre 2013 (PDcn 2030), à la fiche C06 - Préserver et reconstituer les continuités biologiques. Ces continuités y sont symbolisées sur la carte n°8 (annexe à la fiche C06) par des flèches (« corridors biologiques ») et des surfaces (« continuums »). Toutefois, ces éléments ne sont que peu utilisables/utilisés lors de projets d'aménagements territoriaux car les premiers ne sont pas définis spatialement de manière précise et les modalités d'aménagement des seconds sont peu détaillées.

Le concept de connexions écologiques et paysagères est compris dans la Stratégie Biodiversité 2030 sous le terme « infrastructure écologique » (domaine n°1 de la SBG-2030). Il y est spécifié l'importance d'assurer la qualité de ce réseau écologique à l'échelle du territoire.

Malgré ces principes et bien que les projets de densification, de développement industriel et d'aménagements routiers progressent rapidement, il n'existe pour l'instant aucun élément cartographique ou légal à disposition des acteurs du territoire permettant de les orienter en faveur de la préservation du réseau écologique genevois.

Les connexions écologiques, tant dans les zones naturelles qu'en zones bâties, sont pourtant des éléments essentiels à la préservation et au renouvellement de la biodiversité locale et du paysage genevois.

MESURE 1

Rendre contraignante l'infrastructure écologique dans les planifications territoriales

Si les modélisations à large échelle peuvent contribuer à une vision globale et à une priorisation des enjeux, une cartographie fine sera nécessaire pour permettre la fonctionnalité des différentes connexions écologiques. Il s'agit de prendre en compte les capacités de déplacement des différentes espèces, mais aussi, afin de rendre fonctionnelle l'infrastructure écologique, d'avoir un outil permettant d'identifier la présence des contraintes qui ne sont actuellement pas visibles sur les cartes (murs, clôtures, fossés etc.). Bien que ce travail soit complexe, de nombreuses études ont déjà été réalisées et l'urgence d'avoir un outil de planification accessible et utilisable demande que la définition de ces connexions se fasse rapidement. Ce travail doit continuer d'être mené en collaboration avec les acteurs académiques : les Conservatoire et Jardin botaniques de la ville de Genève (CJB), la Haute École du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA) et l'Université de Genève.

Ce niveau de précision amélioré devra permettre par la suite de réaliser des travaux issus de concertations raisonnées et menées le plus tôt possible aux différents niveaux des planifications territoriales. Cela inclut entre autres l'intégration de ces critères aux Plan directeur cantonal, Plans directeurs communaux, Plans localisés de quartier et Réseaux agro-environnementaux.

NOS ATTENTES

Finaliser et concrétiser le plan sectoriel des corridors biologiques, lui donner un cadre légal et l'intégrer à tous les outils de planification territoriale (PDCant, PDCom, PLQ, etc.).

NOTRE CONTRIBUTION

Le KARCH-GE et Pro Natura Genève contribuent à faire avancer les connaissances sur cette thématique : définition des corridors potentiels pour la petite faune terrestre à une échelle restreinte (communes ou quartiers) et propositions de mesures pour restaurer leur fonctionnalité (en cours).

La PNPGE souhaite travailler de manière transfrontalière en collaborant plus étroitement avec les associations de défense de la nature et du paysage du Grand Genève.

Une base légale pour renforcer cette mesure

Le 14 septembre 2012, le Grand Conseil genevois adoptait la Loi sur la biodiversité (LBio, M 5 15). Ce texte met notamment en avant la question des continuums et corridors biologiques (Chap. IV) et la nécessité d'avoir une cartographie précise et opérationnelle (Art.12).

Le réseau écologique mentionné précédemment peut être défini par différentes trames de couleurs, caractérisées par des milieux typiques que les espèces utilisent en fonction de leurs besoins. Nous utiliserons cette terminologie pour les mesures qui concernent :

- **LA TRAME BLEUE**, constituée des milieux humides et aquatiques (lac, cours d'eau, étangs, fossés, etc.),
- **LA TRAME NOIRE**, définie par les zones obscures indispensables aux espèces nocturnes et lucifuges,
- **LA TRAME JAUNE**, représentée par les milieux ouverts, en zones agricoles principalement,
- **LA TRAME VERTE**, formée par la végétation moyenne et haute (arbres, haies, forêts, etc.).

Trame bleue

Protéger et valoriser les cours d'eau, le lac et les zones humides

QUELQUES CHIFFRES

3. Seulement 3% des rives du lac Léman sont encore naturelles (Source : CIPEL, 2006).
4. Les cours d'eau et le Léman représentent 14% de la surface du canton de Genève (Source : Office cantonal de la statistique, Statistique de la superficie du canton de Genève, par commune, 2012).

La thématique Cours d'eau et lac compose le domaine n°5 de la SBG-2030.

Les cours d'eau du bassin genevois et leurs berges sont les cordons ombilicaux du déplacement de nombreuses espèces. Pourtant, ces milieux sont souvent malmenés, que ce soit par des usages humains (pompages, barrages hydroélectriques, pollutions, etc.) ou par des changements environnementaux (réchauffement climatique). Le renforcement de ce réseau écologique par des actions de renaturation (y compris de prairies humides), la remise à ciel ouvert des tronçons enterrés, la création de plans d'eau et l'épaississement des zones tampons situées à leurs abords (espace cours d'eau) doivent permettre de reconnecter les éléments le constituant.

Le lac Léman, quant à lui, subit une pression humaine tout aussi forte, par les activités qui s'y déroulent et surtout par l'artificialisation de ses berges³, qui rend les roselières lacustres très rares dans le canton.

Les milieux naturels qui composent la trame bleue sont indispensables : de nombreuses espèces, aquatiques ou terrestres, en dépendent directement ou indirectement et ils participent à l'identité paysagère de notre région⁴. Pourtant, à l'échelle nationale, les milieux aquatiques et humides, et donc les espèces animales et végétales qui les composent, font partie des plus menacés (Source : OFEV 2011, Espèces menacées en Suisse. Synthèse des listes rouges, état 2010).

Genève est le bassin de réception de la trame bleue du Grand Genève. Il lui incombe d'avoir une vision transfrontalière pour préserver sa fonctionnalité.

MESURE 2

Garantir de l'eau en suffisance et de qualité

Les cours d'eau genevois subissent des étiages sévères à une fréquence croissante, renforcés par le réchauffement climatique, l'imperméabilisation des sols, le drainage des milieux agricoles, la disparition des zones tampons et la raréfaction des précipitations, ce qui impacte fortement ces écosystèmes vulnérables. En outre, le contexte régional est tel que de nombreuses rivières présentes à Genève prennent leur source de l'autre côté de la frontière, où la pratique de captages d'eaux de source et de pompages contribuent à accentuer ces assèchements, été comme hiver.

La qualité de l'eau des cours d'eau et du lac se trouve également très impactée par les activités humaines, notamment par certains rejets polluants (eaux usées et de ruissellement, phytosanitaires). L'addition de ces différents facteurs compromet la survie de nombreuses espèces aquatiques déjà fragilisées (Ombre commun, Spirilin, macrofaune benthique, etc.) ainsi que les fonctions écologiques fondamentales de ces milieux. Force est de constater que de ce point de vue, les contrats rivières et autres SPAGE (schéma de protection, d'aménagement et de gestion des eaux) n'ont pas atteint l'efficacité escomptée.

NOS ATTENTES

Renforcer en premier lieu la collaboration transfrontalière et les négociations avec les communes françaises pour diminuer fortement les captages des eaux de source, afin de garantir des débits minimaux dans les cours d'eau genevois. Favoriser plutôt l'exploitation des nappes phréatiques et du Léman dans la mesure de leurs capacités. En parallèle, définir les autres causes des phénomènes de basses eaux en étiage pour les cours d'eau impactés.

Octroyer plus de ressources humaines à la coordination transfrontalière de l'eau (CTEau).

Assurer une diminution drastique des sources de pollutions chroniques (pesticides, microplastiques et micropolluants) afin d'assainir les affluents pollués connus, comme par exemple le Lion et le Creuson et protéger les autres milieux aquatiques (lac, rivières, zones humides).

Faire des analyses plus précises de la qualité de l'eau pour cibler les causes des pollutions et mettre en place des outils de suivi afin d'évaluer la pertinence et les effets des actions menées (monitoring).

Mise en place des mesures du Schéma de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE), puis revoir son efficacité.

Augmenter la présence et la largeur des ripisylves pour préserver les cours d'eau.

NOTRE CONTRIBUTION

Les pêcheurs de la FSPG contribuent sur le terrain à la surveillance des cours d'eau du canton. Ils jouent en effet le rôle de sentinelles et informent le plus rapidement possible les autorités compétentes en cas de pollutions ponctuelles.

L'ASL prévient une partie des pollutions liées aux déchets sauvages, notamment les plastiques, par ses actions de nettoyage, son App Net'Léman (science participative), ses rencontres avec des spécialistes (ruissellement urbain, STEP et littering). Elle sensibilise également le public sur ces thématiques.

Plan phytosanitaire

Un plan concernant la réduction des risques relatifs à l'usage des produits phytosanitaires a été élaboré par le Canton. Les associations environnementales n'ont pas été intégrées à ce travail. Elles espèrent cependant que ce plan prévoie à terme la très forte réduction, voire la sortie, de l'utilisation des pesticides et qu'il s'adresse aux milieux agricoles, mais aussi aux collectivités publiques et aux privés. Cette sortie doit se préparer et se planifier pour être réaliste. Pour ce faire, des mesures de soutien de l'Etat pour accompagner la reconversion agricole doivent y figurer, ainsi que des mesures de suivi.

MESURE 3

Améliorer les fonctions écologiques du Rhône en mettant fin aux éclusées

Le Rhône, fleuve d'importance internationale, est un milieu naturel central pour de nombreuses espèces aquatiques et riveraines du canton de Genève. Mais ce corridor naturel est actuellement très impacté par la présence des barrages hydroélectriques : leur gestion par éclusées entraîne des variations journalières pouvant multiplier le débit d'un facteur 8 en quelques heures. Ces changements brutaux des conditions hydrauliques, ajoutés à des débits minimaux largement insuffisants, ne laissent pas le temps à de nombreuses espèces de s'adapter ni d'accomplir leur cycle vital (mortalité des

alevins) et réduit les berges à des bandes aseptisées, sur lesquelles une végétation alluviale typique ne trouve pas les conditions nécessaires à son développement. Afin de rendre au Rhône son dynamisme fluvial originel et une réelle capacité d'accueil pour les organismes aquatiques et rivulaires, les éclusées doivent être stoppées, au profit d'une gestion hydroélectrique au fil de l'eau, plus appropriée.

NOS ATTENTES

Modifier les modalités d'exploitation énoncées dans le Règlement sur la manœuvre de l'ouvrage de régularisation du niveau du lac Léman à Genève (RMORN, L 2 15.03), afin d'assurer l'abandon des éclusées au profit d'une gestion au fil de l'eau.

NOTRE CONTRIBUTION

Afin de rendre attentifs les autorités et le public aux dommages causés par les éclusées du Rhône sur les écosystèmes aquatiques, la FSPG avait lancé début 2018 une pétition pour réclamer l'arrêt de cette méthode de gestion à Genève.

MESURE 4

Renforcer la renaturation des cours d'eau et des rives du lac

Le canton de Genève fait figure de pionnier en termes de politique de renaturation des cours d'eau depuis une vingtaine d'années : ainsi, les petites rivières cantonales sont pour la plupart renaturées ou en cours de revitalisation (l'Aire, la Drize, la Versoix). Cependant, même avec ce bel élan, il reste un travail conséquent pour améliorer les conditions écologiques des petits cours d'eau (nants, ruisseaux et affluents), pièces maîtresses des connectivités entre divers milieux riches en biodiversité. Il est indispensable de créer des zones tampons boisées et de redonner de la place à ces affluents, car ils offrent un habitat rare et essentiel à de nombreuses espèces d'amphibiens et d'insectes : la Salamandre tachetée, par exemple, ne peut se maintenir que si le cordon boisé entourant le cours d'eau est suffisant. Il est évident que la localisation de ces cours d'eau en zone agricole ou industrielle ne doit en aucun cas être un frein à la renaturation.

Le constat est identique pour les deux grandes rivières du canton (Rhône et Arve) ainsi que les rives du lac, dont les berges sont bien souvent banalisées ou bétonnées et sans grande valeur biologique. Or, près d'une vingtaine de sites localisés sur les rives genevoises du lac possèdent un potentiel de renaturation plus ou moins marqué ; ces sites ont été relevés par la CIPEL dans le cadre du concept de « Réseau Écologique Lémanique » (REL, 2006). Ce type d'écosystème de transition entre milieux aquatiques et terrestres (écotones) est en effet particulièrement digne d'intérêt.

Au même titre que les herbiers (macrophytes) qui eux aussi nécessitent une attention particulière tant ils constituent un biotope important pour bon nombre d'espèces qui en dépendent pour se nourrir, s'y réfugier, s'y reproduire ou simplement y vivre.

NOS ATTENTES

Accélérer la réalisation de projets de renaturation des cours d'eau et des rives du lac en fonction des enjeux prioritaires que sont la qualité des eaux, leur quantité, les remises à ciel ouvert, le renforcement des zones tampons et la dynamisation des écotones.

Renaturer les grands cours d'eau grâce à des projets d'envergure structurant les rives et renonçant aux berges artificielles, bétonnées.

NOTRE CONTRIBUTION

Pour accélérer la renaturation du Nant d'Avril, le WWF Genève a lancé en 2019 un projet financé par le Fonds Vitale Environnement « Approche participative pour une gestion intégrée du cours d'eau et du territoire ». Il a pour but de faciliter la concertation avec les différents acteurs.trices du bassin versant (riverains, communes, agriculteurs, écologistes, industriels, etc.) et aboutir sur un plan d'actions consensuel.

Les associations de la PNPGE souhaitent être consultées pour les programmes pluriannuels de renaturation de l'État.

MESURE 5

Développer un réseau de zones humides

Les plans d'eau de petite taille abritent une flore et une faune différentes de celles des lacs et des cours d'eau. Mais la grande majorité des zones humides, plans d'eau et prairies humides ont disparu de Suisse et du canton de Genève, où des efforts conséquents sont réalisés pour contrer ce phénomène. Cependant, pour éviter la poursuite du déclin des espèces animales et végétales liées à ces milieux rares, il est nécessaire de continuer à mettre en place des plans d'eau en réseau. Cette continuité des zones humides doit également être prise en compte dans la trame bleue, notamment au niveau des actions liées à la Stratégie Biodiversité Genève 2030.

NOS ATTENTES

Prendre en compte les zones humides dans la trame bleue, réaliser de nouvelles zones humides, renaturer et reconnecter les zones humides existantes en implémentant des zones relais et en réduisant les obstacles aux déplacements.

NOTRE CONTRIBUTION

Le projet « 101 étangs » mené par le KARCH Genève a pour but de mettre en place des petits plans d'eau, répartis stratégiquement sur le territoire genevois. A l'heure actuelle, plus de 60 petits plans d'eau ont déjà été réalisés. Ce projet est financé par le Fonds Vitale Environnement.

Trame noire

Rendre au ciel ses étoiles

QUELQUES CHIFFRES

5. Les émissions lumineuses orientées vers le haut ont augmenté de 70% entre 1994 et 2009 en Suisse. La surface d'obscurité nocturne est passée de 28% du territoire en 1994 à 18% en 2009 et plus aucun km² n'est totalement obscur la nuit sur le Plateau suisse depuis 1996 (Source : Brochure La lumière nuit, Canton du Valais, 2019).

La thématique de la trame noire se retrouve dans le domaine n°1 de la SBG-2030.

Longtemps vue comme un signe de progrès technique, l'introduction de lumière artificielle dans la quasi-totalité des espaces publics est aujourd'hui aussi une source de pollution⁵. La nature se retrouve soudainement (à l'échelle de l'histoire de la Terre) face à des excès de lumière, sans qu'elle n'ait eu le temps de s'adapter à ces modifications environnementales. L'habitat des espèces nocturnes se retrouve ainsi fragmenté (insectes, chauves-souris, rapaces nocturnes), les comportements proies-prédateurs sont bouleversés, le développement et la croissance des végétaux altérés (retard de la floraison des graminées) et la survie des espèces lucifuges est fortement influencée (perturbation du cycle reproductif du Grand paon de nuit dans les régions impactées par la pollution lumineuse). Rappelons que la grande majorité des espèces animales est active la nuit et profite du crépuscule ou de l'obscurité pour se déplacer, se nourrir ou encore échapper aux prédateurs.

La préservation des espèces se traduit aussi par l'augmentation de corridors sombres adaptés entre différents habitats épargnés par la lumière. Ces corridors ont la particularité, par rapport aux autres trames, de ne pas avoir d'emprise au sol, ce qui facilite leur mise en place. Cela demande cependant un effort d'information et de sensibilisation auprès de la population et une bonne coordination entre administrations et fournisseurs d'énergie.

MESURE 6

Mettre en œuvre un plan « pollution lumineuse » et augmenter la proportion de corridors noirs

A l'instar de nombreuses villes européennes, le Canton de Genève doit établir et mettre en œuvre un plan de lutte ambitieux contre la pollution lumineuse. Les communes doivent aussi bénéficier d'outils et de conseils pour adapter leur éclairage public. Le développement territorial de la région genevoise (nouvelles infrastructures de transports, nouveaux quartiers) mais aussi les structures existantes doivent tenir compte de cette problématique et limiter fortement cette source de perte de la biodiversité.

NOS ATTENTES

Établir un plan « pollution lumineuse » ambitieux en collaboration avec les SIG, les communes et les TPG afin de rétablir des réserves d'obscurité en suffisance dans le canton, connectées entre elles par des corridors noirs, avec pour objectif 20% du territoire genevois non éclairés la nuit (en plus du lac). Ce plan doit s'adresser autant aux collectivités publiques qu'aux privés.

Rendre contraignante la prise en compte de l'impact de l'éclairage sur la faune nocturne, en particulier sur les secteurs identifiés comme zones de conflit dans les couloirs de déplacement de la faune (chauves-souris par exemple).

Assainir en priorité les éclairages inadaptés (flux, intensité, durée, longueur et hauteur d'onde) sur les routes et les espaces publics.

NOTRE CONTRIBUTION

Le CCO Genève participe à des études sur les trames noires à chauves-souris, menées dans différents secteurs du canton, afin de mieux connaître les couloirs de déplacement des espèces lucifuges. Ces études, menées dans le cadre des contrats corridors ou de travaux d'étudiants, permettent de faire le point sur la pollution lumineuse de ces secteurs et de proposer des mesures concrètes pour maintenir les continuums, les renforcer ou les restaurer.

Chaque année, le WWF Genève organise la Earth Hour, en collaboration avec la Ville de Genève, le Canton et les SIG et plonge dans le noir durant une heure les monuments emblématiques genevois. Le but est de sensibiliser la population à la consommation énergétique, mais aussi à l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité.

Une base légale pour renforcer cette mesure

Les communes suisses n'ont pas l'obligation d'éclairer l'espace public et sont encouragées à limiter leur éclairage, selon la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE), art.11. Mais des bases légales plus contraignantes doivent être établies : les parlements cantonaux et communaux en sont conscients avec notamment, la motion cantonale M 2422 adoptée par le Grand Conseil en août 2018 et une motion déposée début 2019 en Ville de Genève réclamant «de diminuer l'intensité et la durée de l'éclairage public ». Il est temps maintenant de passer à l'action et de créer les bases légales et/ou réglementaires pour renforcer la prise en compte de la pollution lumineuse.

Trame jaune

Encourager et soutenir les pratiques agricoles qui contribuent à la conservation de l'environnement (biodiversité, eau, sol)

QUELQUES CHIFFRES

6. L'ensemble des surfaces agricoles genevoises couvre 11'000 hectares, soit 38% de la surface du canton, répartis sur plus de 380 exploitations, ce qui représente plus de 1'800 emplois (Source : Office cantonal de la statistique, Statistique de la superficie du canton de Genève 2012 et Exploitations et main d'œuvre dans l'agriculture 2017).

7. Les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) représentent environ 14% de la surface agricole utile cantonale (SAU), ce qui est supérieur aux prescriptions fédérales. Mais leur qualité biologique est parfois inégale, et une partie d'entre elles pourrait être améliorée. A Genève, les exploitations bio couvrent 11% de la SAU et la tendance est à la hausse (Source : Office cantonal de l'agriculture et de la nature 2019 ; Office cantonal de la statistique, Exploitations d'agriculture biologique 2018).

La thématique Aire agricole compose le domaine n°6 de la SBG-2030.

L'agriculture locale joue un rôle majeur dans l'économie et dans le paysage genevois⁶. Au-delà du savoir-faire, de la production et de la tradition, les pratiques agricoles ont aussi une responsabilité dans la préservation de la biodiversité indigène. De bonnes pratiques permettent de conserver la fertilité et la diversité des sols, et de combiner les cultures et bon nombre de structures végétales associées (haies, jachères, bandes enherbées etc.). Ces dernières offrent des habitats et des milieux relais indispensables à la faune, aux oiseaux et aux insectes en particulier. Il convient alors de préserver les terres agricoles, dans un contexte global d'urbanisation croissante et d'altération de la fertilité des sols. Il est également important de renforcer les liens entre les producteurs.trices et la population, afin de sensibiliser les consommateurs et consommatrices aux métiers de l'agriculture et de ses acteurs, aux producteurs locaux et à la vente directe, ainsi qu'aux enjeux de l'évolution des pratiques agricoles en termes de santé, de culture, d'environnement et de nature.

La zone agricole offre un fort potentiel d'habitats et de connectivité : le renforcement des réseaux agro-environnementaux (RAE) est un moyen d'améliorer ces fonctions⁷.

MESURE 7

Soutenir davantage les agriculteurs qui s'engagent pour l'environnement

Une partie des agriculteurs.trices du canton est très sensible à la cause environnementale et a modifié ses pratiques culturelles ou souhaite le faire, que ce soit, entre autres, par la forte réduction de l'usage des pesticides, par des techniques conservatoires des sols ou par l'utilisation de variétés anciennes locales. Cependant, cette transition n'est pas chose aisée et des soutiens financier, administratif, technique et en termes de communication sont indispensables pour valoriser les efforts fournis et aider ces agriculteurs.trices motivés et convaincus à rentabiliser leur travail et à le poursuivre sur le long terme.

NOS ATTENTES

Renforcer le soutien technique, voire économique, aux exploitant.e.s qui s'orientent vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement et/ou novatrices, comme par exemple l'agroforesterie. Dans ce sens, établir une synthèse des appuis existants et des mesures complémentaires à développer.

Poursuivre et intensifier l'appui aux RAE, notamment pour améliorer la qualité des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB), pour faciliter la mise en place de structures complémentaires et le renouvellement de structures arborées caractéristiques du paysage genevois.

Développer la communication afin d'encourager et de valoriser ces pratiques agricoles locales auprès des consommateurs et consommatrices.

NOTRE CONTRIBUTION

Les milieux de protection des oiseaux et le GOBG en particulier mènent avec succès des actions de conservation d'espèces liées à la zone agricole (chouettes, faucon crécerelle, hirondelles, etc.), parfois depuis plus de 20 ans. Ils collaborent avec les agriculteurs, les collectivités et les privés pour améliorer les habitats et offrir des sites de nidification (pose de nichoirs, conseils et aide pour les plantations de haies, notamment).

Les associations de la PNPGE entendent poursuivre et renforcer ce travail collaboratif et fructueux. Elles se mettent à disposition des agriculteurs et agricultrices souhaitant mettre en place des mesures en faveur de la biodiversité, en apportant des connaissances techniques, des ressources humaines et financières, et un soutien en matière de communication.

Une proposition parlementaire pour renforcer cette mesure

Les élu.e.s genevois.e.s doivent adopter une politique plus incitative pour encourager la population à consommer toujours plus de produits locaux, de qualité et issus de l'agriculture biologique. Une motion intitulée « Pour une consommation locale facilitée des produits du terroir » a été déposée devant le Grand Conseil genevois début 2019. Son acceptation serait un grand pas pour consolider cette mesure 6. Des actions de communication ciblées seront bien entendu nécessaires pour sa mise en œuvre (visites d'exploitations agricoles, journées d'échanges entre consommateurs et agriculteurs, etc.).

QUELQUES CHIFFRES

8. Le nombre d'arbres situés hors forêt à Genève est estimé à plus de 500'000, dont la moitié est répertoriée dans l'inventaire cantonal des arbres ICA (Source : Stratégie Biodiversité Genève 2030).

La trame verte, constituée d'arbres, d'arbustes et de forêts, se retrouve dans les domaines n°3 et 4 de la SBG-2030.

Trame verte

Tisser un réseau arboré étendu

Les surfaces boisées représentent 12% du territoire cantonal (Source : Office cantonal de la statistique, Statistique de la superficie du canton de Genève 2012). Outre ces surfaces légalement considérées comme forestières, il y a également d'importantes surfaces arborées (parcs, allées, haies, arbres en groupe ou isolés) qui sont essentielles en termes de préservation de la biodiversité et du paysage genevois⁸. Mais répartis de manière non homogène sur le territoire, la reconnexion fonctionnelle de ces espaces est un vrai défi. La préservation et la reconnexion des zones boisées isolées sont une priorité pour garantir la viabilité des espèces liées à ces milieux, en leur offrant un maillage vert le plus continu et le plus dense possible.

MESURE 8

Œuvrer pour la pérennité de notre forêt

L'État de Genève a publié en 2015 un rapport intitulé « Durabilité dans le canton de Genève : état actuel et propositions d'actions ». Ce document vise à mettre en œuvre une gestion durable de la forêt qui favorise les processus naturels et la diversité des structures forestières, dans les espaces protégés en particulier : il est essentiel de poursuivre la préservation des forêts en quantité, qualité et dans leur répartition, en tant qu'éléments majeurs de l'infrastructure écologique cantonale, dont les petits massifs et cordons boisés urbains, en réseau avec ceux des espaces ruraux.

Une gestion durable de la forêt passe également par la quantité de bois mort laissé au sol ou sur pied. Le bois mort est synonyme d'un écosystème forestier en bonne santé et sa présence est indispensable pour la sauvegarde de la biodiversité. En effet, un cinquième environ de la faune, de la flore et de la fonge forestières en est tributaire : coléoptères, mousses, lichens - et près de 85% des champignons, dont le rôle écologique est fondamental. Il constitue également des refuges importants pour les vertébrés (oiseaux, mammifères, reptiles et amphibiens).

NOS ATTENTES

Reconnaître les services écosystémiques rendus par la forêt et les arbres isolés en soutenant de manière conséquente la propriété forestière dans sa gestion active visant la conservation des chênaies.

Soutenir les processus naturels allant de la colonisation à la sénescence dans le cadre des réserves.

Augmenter la proportion de bois mort en forêt pour atteindre une valeur écologique minimale de 60m³/ha, composée de 20m³/ha de bois mort sur pied et 40m³/ha de bois mort au sol.

Favoriser des lisières bien structurées pour la diversité floristique, pour les oiseaux et les insectes pollinisateurs, en milieu tant urbanisé qu'agricole, en travaillant sur la partie adjacente à la forêt qui est un élément essentiel de l'écotone.

Maintenir autant que possible les constructions à distance de la forêt de 20m minimum, par une politique restrictive en matière de dérogation à la distance légale de construction, et par l'exigence et le contrôle de compensations adaptées en cas de dérogation.

Prévoir la création d'espaces boisés dans la planification des nouveaux projets d'urbanisation.

NOTRE CONTRIBUTION

Le GIFORGE, groupement des ingénieurs forestiers de Genève, organise chaque année des visites dans les forêts genevoises. Consciente de l'importance de créer un réseau de spécialistes pour accompagner les écoles lors des visites en forêt et divers milieux naturels, l'association est prête à s'engager pour participer à la constitution d'un tel réseau.

MESURE 9

Conserver et renouveler le patrimoine arboré en ville et en campagne

Sources d'habitats et de nourriture pour de nombreuses espèces en ville (Pic vert, Grand Capricorne, etc.), les grands arbres permettent aussi de valoriser le paysage urbain et offrent un ombrage et une fraîcheur nécessaires face aux îlots de chaleur estivaux. Pourtant ils sont régulièrement abattus et remplacés par des arbres d'essences parfois inadaptées à la biodiversité locale et souvent de tailles limitées par les contraintes urbaines (fosses trop petites, etc.). Du côté de la campagne, le patrimoine arboré est tout aussi vulnérable : arbres isolés maltraités, vieux arbres à cavités éliminés, arbres fruitiers remplacés, etc.

Considérée comme un appui fort pour les corridors biologiques et un signal paysager important, il est nécessaire de mener une politique de plantation cohérente entre agriculteurs, communes et État. Il est impératif de sauvegarder au maximum ces grands arbres en ville et en campagne et le cas échéant, d'anticiper leur suppression en plantant suffisamment tôt de nouveaux arbres d'essences adaptées et prioritairement indigènes. En effet, un jeune arbre planté mettra plusieurs décennies avant de remplacer un chêne centenaire abattu !

NOS ATTENTES

Mettre en œuvre une politique ambitieuse de conservation des arbres isolés, en ville et en campagne, et renforcer ce patrimoine arboré en augmentant le nombre d'individus, d'essences adaptées et plantés en pleine terre.

En zone bâtie, un engagement politique fort est attendu pour planter de nouveaux arbres. Il est en effet nécessaire de libérer de l'espace en «débétonnant» et en restreignant le nombre de places de parking dans les futurs projets de construction (par exemple). Pour chaque projet immobilier, un nombre d'arbres minimum doit être instauré à l'instar des places de parking.

Établir une stratégie concrète et proactive pour la conservation et le renouvellement de ce patrimoine, en apportant une aide (technique, administrative, financière) aux communes et aux particuliers, pour faciliter l'élaboration et la concrétisation de projets.

Développer une charte de l'arbre pour Genève de manière participative, avec des acteurs privés et publics, en prenant exemple sur la charte de l'arbre du Grand Lyon.

Intégrer une priorisation des interventions (par exemple d'importance cantonale ou communale).

Encourager les projets à toutes les échelles, y compris intercommunale.

NOTRE CONTRIBUTION

Pro Natura Genève a mené durant plus de 10 ans un programme de sauvegarde des vergers à hautes-tiges, les objectifs étant notamment paysagers, patrimoniaux et écologiques (habitats pour la faune, dont l'emblématique Chevêche d'Athéna). Des centaines d'arbres fruitiers ont pu être plantés. Plus récemment, le WWF a également contribué à des plantations, dans le cadre de son projet «Connexions naturelles». Aujourd'hui, les enjeux pour la pérennité des vergers traditionnels se situent avant tout au niveau de la taille et de l'entretien des arbres, ainsi que dans la valorisation des fruits. La PNPGE cherchera les solutions pour relever ces défis, en étroite collaboration avec les acteurs.trices concernés (notamment propriétaires, agriculteurs, communes, État).

En outre, depuis plus de 20 ans, les programmes de conservation de l'avifaune du GOBG (concernant notamment la Chevêche d'Athéna et le Rougequeue à front blanc) sensibilisent les propriétaires fonciers, les agriculteurs.trices et les communes à l'importance du maintien et du renouvellement des arbres majeurs. Les conseils et la participation pratique du GOBG contribuent à la réalisation de certaines plantations (alignements, haies). Ces engagements seront poursuivis et intensifiés par les associations de la PNPGE.

Charte de l'arbre du Grand Lyon : https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/environnement/arbres/20111214_gl_chartearbre.pdf

Espace bâti

Garantir une planification durable du territoire

QUELQUES CHIFFRES

9. Les surfaces bâties (infrastructures et habitats) ont augmenté de 1'600 ha en 30 ans, recouvrant 35% de la surface du canton en 2012 contre 29% en 1980 (Source : Office cantonal de la statistique, Statistique de la superficie du canton de Genève 1980 et 2012).

Cette problématique des espaces bâtis compose le domaine n°7 de la SBG-2030.

L'attrait de la région genevoise va de pair avec une augmentation des besoins en infrastructures de transport, zones d'activités et industrielles ou encore logements⁹. Mais ce développement ne doit pas se faire au détriment des valeurs naturelles et paysagères présentes dans le canton, y compris en zones urbaine et périurbaine, ni de la qualité de vie de la population. Les projets d'urbanisme doivent inclure ces aspects de nature en ville et des mesures adaptées doivent être intégrées dans ces projets afin d'enrichir et de valoriser la biodiversité présente en zone bâtie, garantissant ainsi la force de l'infrastructure écologique cantonale.

MESURE 10

Prendre en compte la nature et le paysage en amont des projets de construction

Les documents de planification territoriale sont des éléments clefs de la conservation et du développement de l'infrastructure écologique du canton. Dans ce cadre, les thématiques de la nature et du paysage doivent être considérées comme des éléments de base incontournables à la réalisation de projets de construction. Il est également nécessaire que la collaboration interne entre les différents offices cantonaux (Agriculture et Nature, Urbanisme, Transports et Génie Civil) soit améliorée et que les organisations de protection de la nature soient consultées en amont et tout au long du processus.

Cette prise en compte s'applique notamment dans le cadre de la densification de la zone villa. En effet, elle ne considère que très rarement les aspects biodiversité et paysage alors que la préservation des trames vertes urbaines existantes et de qualité (grands arbres, haies indigènes etc.) ainsi que la constitution de nouvelles structures sont essentielles au maintien d'une nature en ville riche.

Outre l'aspect paysager, les services rendus par la végétalisation du milieu urbain sont loin d'être négligeables (rétention des eaux et thermorégulation).

NOS ATTENTES

Considérer les milieux naturels protégés comme intangibles dans les projets d'aménagement ou d'infrastructures.

Rendre contraignante la prise en compte des infrastructures écologiques pour l'obtention d'une autorisation de construire et développer des fiches de bonnes pratiques pour que cette prise en compte soit de qualité et devienne un réflexe au sein des services de l'État (urbanisme, génie civil, transports,...) ainsi que chez les promoteurs et architectes.

Garantir un espace minimum consacré à la nature pour tous les projets immobiliers et assurer leur pérennité, notamment par un entretien extensif « zéro phyto ». Au minimum 15% du foncier doit être aménagé en priorité en faveur de la biodiversité (toitures vertes intensives, espaces verts de délasserment et places de jeux non compris). Au minimum 5 milieux naturels de substitution doivent être présents et connectés entre eux. La gestion de l'eau à ciel ouvert doit être favorisée. Le contexte local et les infrastructures écologiques du Grand Genève doivent être pris en compte.

Intégrer dans les budgets, dès le début du projet, les options qui minimisent les impacts sur la biodiversité; aucune pondération économique ne se fait au détriment de la nature.

NOTRE CONTRIBUTION

L'intégration de milieux naturels préservés et du développement durable dans la zone industrielle des Tuilières (ZITUIL) est en cours, suite aux demandes des sections genevoises de Pro Natura et du WWF.

L'éviction récente du projet des infrastructures routières L1-L2 par le Grand Conseil est notamment le résultat d'une forte implication de plusieurs associations de protection de la nature et de l'environnement du canton.

La PNPGE souhaite établir des fiches de bonnes pratiques pour une meilleure prise en compte de la nature et du paysage au sein des commissions dans lesquelles elle siège (CMNS, CCDB, urbanisme, etc.)

Pour inciter les acteurs de l'immobilier à faire de la biodiversité une composante incontournable dans les nouveaux projets et aussi pour faciliter l'évaluation des projets, en particulier lors des concours et appels d'offres, le WWF a développé la démarche Biodiversité OPL®. Il s'agit de proposer aux acteurs de l'urbanisation et de l'immobilier un outil de référence pour intégrer la biodiversité dans le développement urbain et évaluer celle-ci dans les projets, qu'il s'agisse d'une villa individuelle ou d'un quartier entier.

Une base légale pour renforcer cette mesure

Un projet de loi (PL 12476) a été déposé au Grand Conseil en mars 2019. Il vise à favoriser la biodiversité à l'intérieur des zones à bâtir et à reconstituer une infrastructure écologique diversifiée, en compensant toute atteinte à la biodiversité existante voire en renforçant ces valeurs naturelles. Cette loi s'appliquerait à toute nouvelle construction et contraindrait le propriétaire des parcelles concernées à mettre en place ces mesures à ses frais, pour un montant correspondant au minimum à 1% du prix de revient de son projet.

MESURE 11

Restreindre fortement la création de nouvelles infrastructures routières

La création de nouvelles infrastructures routières a une emprise au sol non négligeable. Ces surfaces aménagées sont pour la plupart artificielles (béton, bitume), imperméables et improductives en termes de biodiversité, ce qui impacte d'autant plus les fonctionnalités écologiques. Il devient alors nécessaire de limiter fortement la création de nouvelles routes sur le canton, en utilisant de manière plus efficiente les infrastructures déjà existantes, et de les améliorer afin de les rendre plus propices à la biodiversité, le cas échéant.

NOS ATTENTES

Utiliser de manière plus efficiente les infrastructures existantes, en améliorant leur potentialité en termes de nature et de qualité paysagère (augmenter les surfaces végétalisées aux abords des infrastructures par exemple), ainsi qu'en priorisant les transports en commun et la mobilité douce.

Redonner à la nature une surface équivalant à celle goudronnée, de façon à limiter l'imperméabilisation des sols (suppression de routes peu fréquentées ou modification de leur usage, etc.).

Interdire le déclassement de la zone agricole pour la construction de nouvelles routes.

NOTRE CONTRIBUTION

Les associations de la PNPGE participent avec les acteurs du territoire concernés (habitants, exploitants, communes) à la restauration de continuités naturelles et paysagères pour apporter de la qualité aux lieux de transition entre les milieux naturels (forestiers, agricoles ou aquatiques) et les surfaces urbanisées, pour assurer leur fonction d'écotones potentiellement riches pour la biodiversité, le paysage et leurs diverses fonctions sociales.

La PNPGE souhaite rencontrer le Département des infrastructures de l'État, l'Office des transports et l'Office du génie civil dans le but de renouer un dialogue afin de mieux concilier infrastructures urbaines et écologiques.

Les associations de la PNPGE présentes au sein de la Commission consultative de la diversité biologique (CCBD) souhaitent que cette dernière participe aux préavis de la Commission d'urbanisme qui se fondent notamment sur une étude de la justification de la route projetée ainsi que de ses effets sur l'environnement, y compris sur l'affectation des bâtiments et installations avoisinants.

MESURE 12

Valoriser et renforcer les continuités naturelles et paysagères

Nombre de projets d'aménagement s'étendent sur plusieurs types de milieux, voire sur plusieurs communes différentes. Une prise en compte élargie doit être assurée afin de garantir les continuités écologiques entre les différentes entités concernées.

Par exemple, les mises en réseau liées au grand projet PAV (Praille Acacias Vernets) qui concernent plusieurs communes et plusieurs valeurs paysagères : le chemin des Merinos va traverser trois communes (Carouge, Lancy et Genève) et permettra de relier des quartiers urbains à des zones plus « nature » (Bois de la Bâtie) ; les remises à ciel ouvert de l'Aire et de la Drize vont permettre de valoriser la trame bleue au cœur de la zone bâtie du PAV.

Il y a lieu d'améliorer l'offre en espaces publics de manière qualitative et quantitative. Une étude du WSL (Institut fédéral suisse de recherche sur les forêts, la neige et le paysage : Notice pour le praticien n°48, sept. 2012) démontre de manière scientifique que le public, autant que la biodiversité, ont besoin d'espaces riches en différentes structures naturelles.

NOS ATTENTES

Rendre obligatoire la prise en compte de l'impact sur le paysage (vues, dégagements, etc.) pour chaque nouveau projet de construction de bâtiments et d'infrastructures, au-delà des frontières ville-campagne.

Dans les projets de nouveaux aménagements, PLQ en particulier, prendre en compte des potentiels naturels systématiquement dès la phase d'avant-projet (création de surfaces favorables aux espèces indigènes, sols perméables, toitures végétalisées, etc.).

Stimuler et privilégier l'échelle intercommunale pour la mise en œuvre de projets de réseau.

Mettre en œuvre les principes stratégiques du document Conception Paysage en cours de validation.

NOTRE CONTRIBUTION

Les associations de la PNPGE, en particulier Patrimoine Suisse Genève et la FSAP, souhaitent contribuer à la rédaction de fiches de bonnes pratiques (ou autres directives) pour minimiser les impacts sur le paysage dès la planification de projets de construction.

Les pénétrantes de verdure

Il paraît essentiel aujourd'hui de considérer un territoire comme un tout, où nature et paysage y sont des éléments à part entière. Cette appréciation logique est plus ancienne qu'il n'y paraît : le plan directeur de Maurice Braillard de 1936 faisait déjà allusion à l'importance des pénétrantes de verdure. Une attention particulière doit être portée aux interfaces entre ces pénétrantes de verdure et les milieux construits, pour la qualité des connexions biologiques et des paysages.

Faune, flore et milieux naturels

Renforcer les gestions et les protections

QUELQUES CHIFFRES

10. Les surfaces naturelles genevoises (surfaces boisées et surfaces improductives) représentent 27% de la surface totale du canton. Elles sont définies par plusieurs dizaines de typologies de milieux différents, dont 3'100 ha sont protégés (sites d'importance nationale et réserves cantonales), ce qui correspond à moins de 12% de la surface du canton (Source : Office cantonal de la statistique, Statistique de la superficie du canton de Genève 2012 et SBG-2030).

Cette thématique se retrouve sous les domaines n°2 (Sites protégés) et n°8 (Faune et flore) de la SBG-2030.

QUELQUES CHIFFRES

11. Plus de 1'050 espèces de plantes indigènes sont recensées à Genève, soit 40% des espèces indigènes présentes en Suisse. Sur ces espèces, 158 ont disparu depuis la fin du 19ème siècle et 322 sont menacées de disparition (Source : Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève).

12. <http://www.consevation-oiseaux.ch/conservation-oiseaux>

<http://www.gobg.ch>

www.sauvetage-faons-geneve.com

Le bassin genevois accueille de nombreuses espèces de faune et de flore remarquables ainsi que des milieux naturels extrêmement diversifiés et riches¹⁰, ceci malgré sa surface restreinte. Cette caractéristique est due à ses conditions géomorphologiques et climatiques particulières, mais c'est aussi le fruit de pratiques humaines et de modes de gestion favorables : agriculture extensive qui permet le maintien de milieux ouverts, gestion forestière qui offre à la forêt l'opportunité de se renouveler, gestion des milieux naturels qui permet de créer de nouveaux habitats, etc.

Au regard de leurs qualités exceptionnelles, les sites naturels genevois méritent des moyens financiers et humains plus conséquents. Les petites structures doivent également être protégées, valorisées et enrichies en nombre et en surface. Sachant que les espèces disparaissent en premier lieu par manque d'habitats et de nourriture, ces mesures permettront de créer un lien entre tous les milieux à haute valeur naturelle et de favoriser la conservation des espèces présentes dans le canton.

MESURE 13

Assurer l'augmentation, à défaut le maintien, des populations d'espèces

Qu'elles soient menacées ou non, les espèces indigènes de faune et de flore participent à l'équilibre des écosystèmes et à leur diversité¹¹. Il est essentiel de préserver cette richesse spécifique en conservant les habitats qui leur sont nécessaires. A contrario, il serait inacceptable que rien ne soit entrepris pour empêcher la disparition d'espèces menacées, à la lumière des nombreuses études qui démontrent une perte mondiale de la biodiversité.

NOS ATTENTES

Augmenter les moyens financiers et humains afin de mettre en œuvre les plans d'action des espèces prioritaires ou/et menacées, en particulier ceux qui découleront du Plan d'action rattaché à la SBG-2030.

Renforcer le partenariat entre État et société civile afin de renforcer la protection et le monitoring des espèces.

Maintenir et créer de nouveaux milieux nécessaires à la vie des espèces animales et végétales, y compris des espèces communes.

NOTRE CONTRIBUTION

La FCG organise des campagnes de prospections afin de repérer et sauver les faons de chevreuils cachés dans les parcelles agricoles. En effet, la période des naissances correspond à la période des fauches et sans intervention humaine, le risque de mortalité de ces animaux est très élevé. De son côté, l'ASL mène des actions d'éradication d'espèces invasives avec le projet « Halte aux renouées ».

Le GOBG mène des programmes de conservation pour 12 espèces d'oiseaux considérées comme prioritaires au niveau national¹². Ce travail est mené avec le soutien de l'État (OCAN).

MESURE 14

Poursuivre et renforcer la protection des milieux naturels

Les sites protégés existants restent vulnérables face au développement territorial. Il est important de conserver ces espaces naturels protégés et de saisir les opportunités d'en créer de nouveaux, afin de multiplier la présence de réservoirs de biodiversité et de sites relais entre ces derniers. La connectivité entre ces différents sites est en effet un point crucial pour garantir le bon fonctionnement de l'infrastructure écologique, à l'échelle transfrontalière en particulier.

NOS ATTENTES

Augmenter la surface et le nombre de sites protégés dans le canton sous forme de petites structures et de réserves, avec augmentation du nombre de réserves intégrales forestières, pour que ces sites favorables à la biodiversité et connectés atteignent 20% de la surface du canton.

Améliorer la collaboration transfrontalière pour la conservation des sites protégés.

Protéger et augmenter le nombre de petites structures, habitats essentiels à la petite faune.

NOTRE CONTRIBUTION

Les associations de la PNPGE contribueront à compléter et suivre les mesures des Contrats corridors du Grand Genève, pour rendre les corridors biologiques plus fonctionnels, apportant des solutions concrètes pour réduire les frottements et les ruptures de connexions.

Éduquer, former et partager les connaissances

On n'aime et on ne protège que ce que l'on connaît bien.

Forte de ce principe, l'éducation à l'environnement est un outil indispensable à la protection et à la valorisation de la nature et du paysage. La transmission des connaissances et des outils visant à changer les comportements doivent atteindre toute la population genevoise. Des enfants, qui doivent être sensibilisés dès leur plus jeune âge, aux professionnel.le.s, qui doivent adapter leurs compétences à une meilleure prise en compte environnementale, en passant par les élu.e.s communaux.ales et cantonaux.ales, qui doivent intégrer ces valeurs à leurs actions politiques : toutes et tous ont un rôle à jouer dans la concrétisation de la transition écologique.

Notre espèce vit au sein d'un environnement complexe dont elle doit comprendre les interactions pour prendre dans sa vie quotidienne des décisions éclairées et positives, non culpabilisantes, afin de limiter son empreinte écologique.

La nature et le paysage font partie intégrante de notre patrimoine, y compris culturel, voire spirituel. Des moyens humains et financiers suffisants doivent être alloués à l'éducation, à la formation et au partage de ces connaissances.

Cet axe primordial complète et renforce plusieurs domaines de la Stratégie Biodiversité Genève 2030, en particulier dans le n°9 Sensibilisation et le n°10 Formation.

Sensibiliser et former la population et les décideurs

L'évolution de la nature et du paysage genevois, ainsi que l'accélération de l'urgence écologique, sont des notions à transmettre au plus vite auprès de la population et plus particulièrement des décideurs. En effet, seule une prise de conscience immédiate permettra d'anticiper des situations irréversibles, comme le déclin d'espèces, la perte de qualité paysagère ou encore le morcellement de l'infrastructure écologique.

MESURE 15

Transmettre les objectifs du manifeste auprès des élus et de la population

La population dans son ensemble doit être informée des priorités d'actions définies dans le présent manifeste. En effet, celui-ci a pour vocation de toucher le plus grand nombre, de manière à multiplier sa force de persuasion, au niveau des décideurs politiques notamment. Le combat en faveur de la transition écologique est rude et les efforts de communication fournis seront garants du succès de cette démarche.

NOS ATTENTES

Veiller à ce que les élu.e.s du Grand Genève connaissent le manifeste, contribuent à la réalisation de ses objectifs.

Améliorer la compréhension et la sensibilisation du public face aux enjeux de protection de la biodiversité avec des moyens de communication adaptés et novateurs.

NOTRE CONTRIBUTION

Les associations de la PNPGE participeront à la diffusion des priorités d'actions nature et paysage déterminées dans le manifeste, que ce soit par des actions de communication auprès du grand public (événements, médias, etc.) ou par des interventions auprès des membres du gouvernement et du parlement.

MESURE 16

Responsabiliser les communes du Grand Genève face aux enjeux écologiques

Les communes du Grand Genève ont une responsabilité significative dans le renforcement de l'infrastructure écologique. C'est pourquoi une formation à la nature et au paysage, donnée aussi bien aux services communaux qu'aux élu.e.s, est indispensable.

NOS ATTENTES

Développer des ateliers et formations afin que les enjeux nature et paysage soient mieux intégrés dans les outils de planification à l'échelle communale.

Promouvoir la Charte des jardins au sein de toutes les communes et inciter celles-ci à adhérer au mouvement Ma Commune Zéro Pesticide (<http://ma-commune-zero-pesticide.ch/>).

NOTRE CONTRIBUTION

La PNPGE souhaite soutenir la sensibilisation des communes à la nature par des conseils concrets et l'organisation de formations adéquates, afin d'être au plus près des réalités communales et de leurs besoins, tout en se focalisant sur les priorités évoquées dans le présent manifeste.

QUELQUES CHIFFRES

13. Près de 20% de la population genevoise sont des élèves et des étudiants.es de l'enseignement public et subventionné, dont les 3/4 sont des élèves du primaire et du secondaire (Source : Service de la recherche en éducation SRED, 2017).

Encourager une relève plus écologique

Les enfants d'aujourd'hui sont les acteurs de demain. Il est donc prioritaire de sensibiliser dès le plus jeune âge ces citoyens.nes en devenir, ces futures personnalités politiques, cette relève¹³.

Tout le monde s'entend à dire que l'éducation des enfants et des jeunes à la cause environnementale est primordiale pour assurer sur le long terme les actions mises en œuvre aujourd'hui et pour garantir la pérennité du lien entre notre espèce et la nature. Il est nécessaire de poursuivre les efforts consentis et se donner les moyens d'encourager la formation des enseignant.e.s à la transition écologique et intégrer l'éducation à la nature et au paysage dans les programmes scolaires.

Des bases légales pour renforcer cette mesure

L'information et la sensibilisation sont des priorités du Département en charge de la nature et du paysage, qui doit collaborer étroitement avec le Département chargé de l'instruction publique (DIP) : ce principe fondamental est énoncé dans le chapitre VI de la Loi cantonale sur la biodiversité (LBio), entrée en vigueur en 2012. Mais c'est en premier lieu au DIP d'assumer cet apprentissage du respect de l'environnement et du développement durable, en cohérence avec les objectifs énoncés dans la Loi sur l'instruction publique (Chap. III, art. 10 de la LIP), en vigueur depuis 2016. Il est maintenant crucial que le parlement octroie des moyens supplémentaires à l'État pour atteindre ces objectifs.

MESURE 17

Octroyer plus de ressources au DIP dans le but de faire entrer la nature et le paysage dans les programmes scolaires

Le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) doit se doter de moyens opérationnels suffisants pour atteindre les objectifs fixés par le Plan d'études romand (PER) en matière d'Éducation en vue d'un développement durable (EDD). C'est une condition nécessaire pour faciliter l'implémentation des projets d'éducation à l'environnement et de sensibilisation à la nature au sein du programme scolaire obligatoire.

NOS ATTENTES

Renforcer les moyens financiers du DIP pour concrétiser l'apprentissage de la promotion de la nature et du paysage.

Porter une attention particulière aux thématiques nature et paysage lors de l'enseignement des différentes matières (ex. enseigner les mathématiques dans la nature).

Favoriser les projets nature et paysage au sein de l'école, dans le PER, seul élément structurel reconnu en matière de formation formelle des élèves.

Mettre en place un outil d'évaluation de la sensibilité à la nature et au paysage acquise par les élèves.

NOTRE CONTRIBUTION

Les associations de la PNPGE mettent à disposition des compétences pour accompagner les projets «nature» des établissements.

MESURE 18

Emmener les enfants sur le terrain

Pour les écoliers et écolières, l'intégration de l'expérience et la compréhension de l'environnement qui les entoure (nature, paysage et patrimoine) sont déterminantes pour éveiller le respect qu'ils/elles lui apporteront. Offrir l'opportunité aux élèves de vivre l'expérience d'une nature de proximité sur le terrain et les sensibiliser à leur environnement naturel en leur apportant connaissances, émotions et prises de conscience, c'est leur donner des éléments de réflexion et des informations sur la place de la nature dans notre société. Lors des sorties, les élèves peuvent toucher, voir et sentir, ce que des cours théoriques n'apporteront jamais.

NOS ATTENTES

Augmenter significativement le nombre et la fréquence des sorties scolaires sur le terrain, dans les domaines nature, paysage et patrimoine, de la primaire au post-obligatoire.

Assurer une meilleure reconnaissance des projets d'éducation à la nature par le DIP, qu'ils soient internalisés ou menés par des partenaires externes.

Étudier un projet-pilote d'école en nature.

Former les enseignant.e.s à donner leur cours à l'extérieur pour être en lien avec la nature.

NOTRE CONTRIBUTION

Plusieurs associations de la PNPGE proposent aux classes, dès l'école primaire, des excursions dans la nature. La Libellule et Pro Natura Genève offrent par exemple des sorties en compagnie de naturalistes passionné.e.s pour découvrir toute la richesse naturelle et paysagère qui nous entoure. L'ASL propose des ateliers au bord du lac et en classe afin de sensibiliser les élèves aux écosystèmes aquatiques, à la pollution et à la préservation de la qualité des eaux.

La PNPGE souhaite participer à la réflexion d'une école en nature.

MESURE 19

QUELQUES CHIFFRES

14. La petite enfance (de 0 à 4 ans), représente un potentiel de plus de 25'000 enfants, soit 5% de la population résidente du canton; plus de 11'300 enfants de cette catégorie fréquentent une structure d'accueil collectif (Sources : Office cantonal de la statistique, Population résidente selon le sexe et l'âge, 2018, Service de la recherche en éducation SRED, 2017).

Renforcer les capacités des professionnels de la petite enfance

Si des moyens, bien qu'encore insuffisants, sont donnés aux classes dès l'école primaire pour découvrir la nature, le secteur de la petite enfance¹⁴ est malheureusement le grand oublié de cette sensibilisation. Pourtant, les expériences vécues à cet âge s'ancrent dans l'inconscient et forment la base pour la relation et le comportement que les enfants entretiendront plus tard envers la nature. C'est l'âge pour éveiller son intérêt pour tout ce qui vit, explorer toutes les facettes de son environnement et ainsi créer de la connaissance et un lien émotionnel avec la nature. Pour cela, les spécialistes de la petite enfance doivent se doter des connaissances et des outils pédagogiques adéquats, au-delà de leur formation de base.

NOS ATTENTES

Soutenir les institutions de la petite enfance afin de leur donner les moyens d'encadrer et de sensibiliser ces futur.e.s citoyen.ne.s au respect de la nature.

NOTRE CONTRIBUTION

Le WWF Genève lance à la rentrée 2019-2020 le projet-pilote « Dehors à petits pas », dont l'objectif est d'amener davantage les enfants en bas âge (2-4 ans) au contact de la nature. Pour cela, il est nécessaire que le personnel éducatif se sente compétent et possède des outils adaptés. Le WWF, associé à SILVIVA, vont motiver les éducateurs et éducatrices à vivre cette expérience et leur offrir les moyens (conseils, pédagogie, etc.) de la partager pleinement avec les enfants.

Découvrir pour mieux connaître

Les richesses naturelles et paysagères du canton de Genève et de l'ensemble de l'agglomération sont très diversifiées et réunies au sein d'un petit territoire, sur lequel la ville côtoie la campagne. Cette forte proximité entre espaces urbains et ruraux, zones habitées et naturelles, est une belle opportunité pour constituer un réseau paysager dense et offrir à la population des espaces de détente et de découvertes à deux pas des centres-villes. De multiples parcours sillonnent la région et permettent à la population de se ressourcer dans la campagne et d'observer la nature. Cette relation retrouvée doit bien sûr encourager à respecter ces richesses naturelles ainsi que les milieux cultivés.

QUELQUES CHIFFRES

15. Le réseau des chemins de randonnée du canton s'étend sur plus de 350km, tandis que l'Etat vise d'ici à 2030 un réseau cyclable d'intérêt cantonal « paysager et voie vertes » de plus de 155km, contre 97 en 2015 (Source : Plan d'actions de la mobilité douce 2015-2018, DETA 2017).

QUELQUES CHIFFRES

16. Les gardes cantonales de l'environnement sont actuellement au nombre de onze. Dans leur cahier des charges, la surveillance des milieux naturels (sites protégés, zones rurales, cours d'eau etc.) représente 20 à 30% de leur volume de travail (environ 195 jours/garde pour les seuls sites protégés), soit le volet le moins important : les tâches techniques/expertises (dont régulation) représentent 40 à 50% de leur travail et les tâches administratives/autres de 25 à 35% (Source : OCAN, 2019).

Pourtant la loi genevoise stipule clairement que les missions et le temps de travail des gardes de l'environnement devrait être très prioritairement dédié à des tâches de surveillance.

MESURE 20

Développer des réseaux de mobilité douce qui mettent en relation nature et urbanité

Il convient d'inciter la population genevoise à découvrir les trésors naturels qui l'entourent. Cette démarche, pour être facilitée, doit s'appuyer sur les réseaux de mobilité douce¹⁵. Leur tracé doit en effet permettre de valoriser et de compléter les continuités naturelles et paysagères. Il est pour cela nécessaire de développer en priorité les réseaux qui renforcent les relations entre nature et urbanité, notamment ceux liés aux cours d'eau. Ces réseaux doivent en outre mettre en exergue la relation entre les paysages du canton et ceux du Grand Genève. C'est le cas, par exemple, de la promenade des Lucanes qui relie la Seymaz au Foron à travers la commune suisse de Thônex et la France voisine.

NOS ATTENTES

Poursuivre la réalisation des voies de mobilité douce à travers le canton et au-delà, pour renforcer les liens entre ville et nature.

Renforcer ce réseau par des mesures d'accompagnement pédagogique et de communication (panneaux didactiques), afin de valoriser les continuités naturelles et paysagères mises en avant.

NOTRE CONTRIBUTION

Trois centres nature, gérés par Pro Natura Genève et la Libellule, existent actuellement dans le canton. Ils permettent de répondre efficacement à cet enjeu en termes d'attractivité pour le public tout en assurant le rôle de centre de transmission de contenus.

MESURE 21

Augmenter l'information et la surveillance dans les sites naturels

L'augmentation de la population et des activités de plein air peut s'accompagner d'une multiplication des incivilités ou de comportements inadaptés. Afin de ne pas porter préjudice aux nombreux efforts entrepris en termes de gestion de la nature et du paysage, ni à ceux qui découleront des mesures prioritaires décrites dans ce manifeste, il est nécessaire de renforcer l'information du public et la surveillance dans les sites naturels.

NOS ATTENTES

Renforcer les tâches de surveillance des gardes de l'environnement dans les zones sensibles¹⁶, abords des cours d'eau et zones protégées en particulier : augmenter pour cela les moyens financiers et humains, améliorer la collaboration transfrontalière, conforter le partenariat entre État et société civile.

Mettre en œuvre les objectifs des plans de gestion des sites protégés en termes de gestion du public.

NOTRE CONTRIBUTION

Le projet des Volontaires Nature auquel ont participé Pro Natura Genève, le GOBG et la FCG en 2017 et 2018 émanait de la volonté de la société civile d'augmenter la protection des milieux sensibles par une surveillance accrue des gardes de l'environnement.

Après l'abandon de ce projet pilote, ces mêmes associations, renforcées par la FSPG et AgriGenève, vont proposer un nouveau concept en appui à l'OCAN.

Conclusion

Une biodiversité riche et des paysages harmonieux sont des conditions essentielles à la prospérité du bassin genevois et au bien-être de sa population. Mais soumis à la forte pression due au succès économique de la région, la nature et le paysage doivent faire l'objet de la plus grande attention. Certes il s'agit d'un petit territoire, mais la qualité de vie est une notion essentielle pour l'ensemble de sa population. De plus, le rayonnement international de Genève nous invite d'autant plus à donner l'exemple d'une possible harmonie entre une société prospère et la nature.

L'aménagement du bassin genevois ne se fait pas dans un environnement stérile. Les villes et toutes les infrastructures de l'agglomération se sont développées dans un contexte naturel et paysager qui leur donne leur identité propre : il est temps d'en tenir compte !

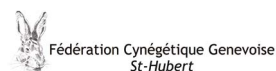
Face à ce constat, les organisations engagées dans la PNPGE attendent un engagement fort et courageux de la part des autorités compétentes. En effet, les élu.e.s doivent désormais se montrer novateurs.trices et à l'écoute des préoccupations liées à la transition écologique. Les organisations de la PNPGE sont, dans cette démarche, prêtes à leur offrir un appui concret.

Les organisations tiennent à mettre l'accent sur les points suivants afin de garantir le succès de la mise en œuvre des 21 mesures prioritaires décrites dans ce manifeste :

- Maintenir un partenariat étroit et des échanges réguliers entre le Canton, les communes et la société civile, représentée notamment par les organisations de la PNPGE ;
- Prendre en compte de manière systématique la nature, le paysage et la gestion des eaux en amont de tous les processus et décisions concernant l'aménagement du territoire, projets d'infrastructures et planifications. C'est ainsi reconnaître les nombreux bénéfices des services écosystémiques dont nous profitons ;
- Consolider les liens entre la nature, le paysage, l'agriculture, la forêt et les milieux aquatiques ;
- Renforcer la cohérence et la collaboration entre les différentes entités étatiques, DT et DIP en particulier ;
- Favoriser une participation effective de tous les acteurs et actrices concerné.e.s et de la société civile en particulier, dans la conception, la décision et la mise en œuvre des projets ;
- Élargir les actions à l'échelle du bassin genevois en resserrant les liens avec les acteurs transfrontaliers ;
- Intégrer une politique ambitieuse de protection de la nature et du paysage dans la législation actuelle ;
- Allouer les moyens financiers nécessaires à la réalisation des mesures proposées dans le présent manifeste, en débloquant les fonds dédiés.

Les organisations signataires de ce manifeste veilleront à sa mise en œuvre dans un esprit de collaboration avec les autorités et toutes les actrices et les acteurs du territoire, dans les délais de la législature en cours.

Nous comptons sur toutes et tous pour prendre à bras-le-corps la question de la transition écologique. Il en va de notre qualité de vie et de celle des générations suivantes.



Impressum

COORDINATION

Corinne Jacquelin et Jean-Pascal Gillig

CONTRIBUTIONS

ASL (Association pour la sauvegarde du Léman), **CCO Genève** (Centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris), **Faune Genève**, **FCG** (Fédération cynégétique genevoise), **FSAP** (Fédération suisse des architectes paysagistes), **FSPG** (Fédération des sociétés de pêche genevoises), **GIFORGE** (Groupement des ingénieurs forestiers de Genève), **GOBG** (Groupe ornithologique du bassin genevois), **KARCH Genève** (Association pour l'étude et la protection des amphibiens et des reptiles), **Helvetia Nostra**, **La Libellule**, **Patrimoine suisse Genève**, **Pro Natura Genève**, **WWF Genève**

RELECTURE

Stéphanie de Roguin, Kevin Gurcel

MISE EN PAGE

Jérôme Beuchat

IMPRESSION

Imprimerie Prestige Graphique, Plan-les-Ouates, Genève

VERSION

Novembre 2019

INFORMATIONS

**www.pnpge.ch
info@pnpge.ch**